

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 14 mars 2022 à 20 h 30.

- Vote des tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2022
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2022
- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2022
- Vote des budgets 2022
- Questions diverses

SEANCE DU 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Anaïs COUVEIGNES, CAMPS Céline, Corinne ALLUAUME, Emmanuelle CALMELS, Charles CLERC, Pierre JOUGLA, Philippe LAROCHE, Pascal RENAUD, Christopher ALQUIER.

Absents/Excusés : BARTHES Christiane, Vincent THOMAS, Roger DAVIOT, Magalie OUDIN

Secrétaire : Christopher ALQUIER

Facturation assainissement 2022

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la part fixe de la redevance assainissement est de 10 €, et le taux de 1.50 €/m³.

Des travaux nécessaires sur les réseaux (afin de pallier les entrées d'eaux claires, rendant la STEP non conforme, en entraînant des frais supplémentaires de fonctionnement) sont à prévoir. Pour cela, une étude est actuellement menée sur la totalité sur réseau communal.

La seule recette du budget assainissement, budget qui se doit d'être en autonomie financière, est la taxe d'assainissement (part fixe + part variable).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'augmenter cette taxe, après préconisation du bureau d'études et comparaison faite avec les communes de la CCLPA. Il est fait une proposition d'augmenter la redevance à 30 € par an, et le taux à 1.60 €/m³.

Monsieur le Maire met donc cette proposition au vote : 9 pour, 2 abstentions et 1 contre. En effet, 3 Conseillers Municipaux ne souhaitent pas procéder à cette augmentation et ce afin de limiter les charges pouvant peser sur les administrés.

A la majorité, il est donc décidé de fixer les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

- **Part variable : 1.60 €/m³**
- **Part fixe : 30 €**

Subventions aux associations 2022.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2022 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers St Paul Cap de Joux	300.00 €
- Coopérative scolaire école publique (voyages 2021-2022)	750.00 €
- Croix Rouge	100.00 €
- Ecole de Foot Pays d'Agout enfants)	50 € par enfant (4
- La Bande à VW	800.00 €
- Comité des Fêtes de Guitalens-l'Albarède	1 000.00 €
- Ping Pong St Paulais enfants)	50 € par enfant (7
- Association Pieds Poings 81 enfants)	50 € par enfant (3
- Au Pays Imaginaire	1 000.00 €

Le Conseil vote aussi la participation de l'arbre de Noël des écoles :

- | | |
|--|-----------------|
| - OCCE81 Coopérative scolaire des écoles publiques | 20.00 €/enfant. |
|--|-----------------|

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 comme suit

- La Taxe sur le Foncier Bâti au taux de	46.06 %
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de	79.49 %
- La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de	23.58 %

Approbation des budgets 2022.

Monsieur le Maire présente les budgets 2022 :

Budget primitif Budget Communal 2022.

Section de fonctionnement	Dépenses :	896 614.91 €
	Recettes :	896 614.91 €
Section d'investissement	Dépenses :	420 435.04 €
	Recettes :	420 435.04 €

Budget primitif Service Assainissement 2022.

Section de fonctionnement	Dépenses :	146 782.78 €
	Recettes :	146 782.78 €
Section d'investissement	Dépenses :	113 199.87 €
	Recettes :	113 199.87 €

Les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.

Questions diverses :

- Antenne 4G

Suivent les signatures.

ALQUIER Christopher	
ALLUAUME Corinne	
BARTHES Christiane	
BENAZECH Alain	
CALMELS Emmanuelle	
CAMPS Céline	
CLERC Charles	
COUVEIGNES Anaïs	
DAVIOT Roger	
GARDELLE Raymond	
JOUGLA Pierre	
LAROCHE Philippe	
LOUDIN Magalie	
RENAUD Pascal	
THOMAS Vincent	